SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

FONDS CHALEUR
EXPERTISE ET FINANCEMENT

FONDS CHALEUR TERRITORIAL

IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

Qu'est-ce que c'est ?

Une aide financière pour les projets d'énergies renouvelables thermiques.

POUR QUOI FAIRE ?

Apporter des conseils et des aides financières à l'installation de systèmes de chauffage au bois, par géothermie ou par solaire thermique ainsi que de réseaux de chaleur.

LES TYPES DE PROJET CONCERNÉS

- Bois énergie
- Solaire thermique
- Géothermie
- Réseaux de chaleur

Vous avez un projet de rénovation ou d'installation d'une production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ?

OPTEZ POUR UNE ÉNERGIE ISSUE DE RESSOURCES NATURELLES LOCALES ET RENOUVELABLES POUR REMPLACER LES ÉNERGIES FOSSILES.

Le Fonds Chaleur Territorial, c'est :

- UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- DES AIDES FINANCIÈRES POUR :
  - Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité.
  - Installer des chaudières à plaquettes ou granulés, des pompes à chaleur sur sondes géothermiques ou des panneaux solaires thermiques et/ou des réseaux de chaleur.

LES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités et entreprises de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté.

LES CONDITIONS

Les installations doivent être réalisées par des professionnels qualifiés RGE suite à une étude. La mesure des performances énergétiques de ces installations après un an d'usage doit être réalisée et communiquée pour toucher la totalité de l'aide.

Concrètement, les aides

AIDE AUX ÉTUDES PRÉ-TRAVAUX	Montant de l'aide
Étude d'opportunité réalisée par Énergies 15, notre partenaire technique local, pour déterminer le mode de chauffage optimal	1,5 jours de travail pris en charge par le SYTEC (3 si le dossier est déposé)
Étude de faisabilité pour dimensionner les installations	70% du montant HT

EXEMPLES DE MONTANTS D'AIDE AUX TRAVAUX (conditions décembre 2023)

TYPE D'INSTALLATION	Production d'EnR (MWh EnR/an)	Montant estimé de l'aide forfaitaire aux travaux
Chaufferie (collective ou industrielle) granulés avec réseau de chaleur de 50 ml	150[1]	Collectif : 82 500 € Industrie : 55 500 €
Chaufferie (collective ou industrielle) bois déchiqueté sans réseau de chaleur	100[1]	Collectif : 42 000 € Industrie : 24 000 €
Installation 15 m² solaire thermique 400 kWh/m².an	6[2]	6 720 €
Installation géothermie avec PAC sur sondes géothermiques verticales	90[3]	90 000 €
Réseau de chaleur de 75 ml (eau chaude, diamètre canalisation inf. à 65 mm)	*non applicable*	29 250 €

[1] Sortie chaudière [2] Sortie stockage solaire [3] Entrée PAC

Pour en savoir plus...

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SUR VOS PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE :

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Service transition énergétique
17 bis place d'Armes
15 100 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 60 71 83 - 06 09 76 56 38
tepos@sytec15.fr - **www.sytec15.fr**

ÉNERGIES 15

26 rue du 139e
Régiment d'Infanterie
15 102 AURILLAC CÉDEX
Tél. : 04 71 45 55 68
Courriel : contact@energies15.fr
www.energies15.fr

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF FONDS CHALEUR

www.ademe.fr/fondschaleur

Décembre 2023 - Crédits Photos : Joe Ramadier, Shutterstock - Conception graphique : Graphic Repro
Ne pas jeter sur la voie publique.